



HAL
open science

Le rôle du comité d'audit dans le reporting financier des entreprises : le cas des entités d'intérêt public

Vincent Nicolas

► To cite this version:

Vincent Nicolas. Le rôle du comité d'audit dans le reporting financier des entreprises : le cas des entités d'intérêt public. Gestion et management. 2022. dumas-03897678

HAL Id: dumas-03897678

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03897678>

Submitted on 14 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire de stage

Le rôle du comité d'audit dans le reporting financier des entreprises

Le cas des entités d'intérêt public

Présenté par : Vincent NICOLAS

**Mazars
Le Forum
5 Avenue de Verdun
26000 Valence**

Date de stage : du 11/04/22 au 29/07/22

**Master 1
Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel
Spécialité Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel
2021 - 2022**

mazars

Avertissement :

Grenoble IAE, au sein de l'Université Grenoble Alpes, n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires des candidats aux masters en alternance : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Tenant compte de la confidentialité des informations ayant trait à telle ou telle entreprise, une éventuelle diffusion relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut être faite sans son accord.

RÉSUMÉ

Le comité d'audit est généralement considéré comme un élément important dans la gouvernance d'une entité, notamment en ce qui concerne la qualité et la fiabilité de l'information financière. Nous avons constaté toute l'étendue de la diversité et de la complexité que représente la mission du comité d'audit dans le processus de reporting, aussi bien du point de vue interne, qu'externe à l'entité. Agissant pour le compte du conseil d'administration, le comité d'audit sélectionne l'auditeur externe, sous réserve de l'approbation des actionnaires, et rencontre séparément les directeurs financiers et les auditeurs pour examiner les états financiers de l'entreprise, le processus d'audit et les contrôles comptables internes. Le comité surveille également que la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes agissent dans le meilleur intérêt de l'entité afin de rassurer les actionnaires quant à la bonne gouvernance de l'entité par la direction. Nous avons remarqué que certaines caractéristiques des administrateurs dudit comité ont une influence positive sur la qualité des états financiers publiés ; en particulier, les attributs statutaires et démographiques qui améliorent significativement la fiabilité du reporting financier.

SUMMARY

The audit committee is generally considered to be an important element in the governance of an entity, particularly concerning the quality and reliability of financial information. We found the scope of the diversity and complexity of the audit committee's role in the reporting process, both internally and externally to the entity. Acting on behalf of the board of directors, the audit committee selects the external auditor, subject to shareholder approval, and meets separately with the financial directors and auditors to review the company's financial statements, audit process and internal accounting controls. The committee also monitors that the directors, internal auditors and external auditors are acting in the best interests of the entity in order to reassure shareholders that the entity is well governed by the directors. We noted that certain characteristics of the committee's administrators have a positive influence on the quality of the published financial statements; in particular, the statutory and demographic attributes that significantly improve the reliability of financial reporting.

MOTS CLÉS : comité d'audit ; reporting financier ; entités d'intérêt public ; contrôle interne ; diligence ; commissaire aux comptes ; communication financière

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Monsieur Sébastien Geindre, mon tuteur universitaire sans qui rien de tout cela n'aurait été possible, qui m'a accompagné dans les moments de réflexion et qui a su m'apporter de précieux conseils tout au long de ce travail de recherche. Je tenais également à souligner la disponibilité du professeur qui a pris de son temps libre pour répondre à mes mails et me donner son avis, ce qui m'a permis d'avancer dans ma réflexion.

Je suis heureux de m'être confronté à ce travail de recherche et, qui j'en suis certain, sera une expérience riche pour la suite de mon parcours universitaire et professionnel. J'espère que vous apprécierez parcourir ce mémoire que j'ai mis tant d'énergie à réaliser.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : - LE ROLE DU COMITE D’AUDIT DANS LE CONTROLE INTERNE	9
I. Présentation du contrôle interne	10
II. Caractéristiques d’un comité d’audit efficace	15
PARTIE 2 - LE ROLE DU COMITE D’AUDIT DANS L’AUDIT EXTERNE	23
I. Présentation de l’audit externe	24
II. L’audit légal, un processus qualitatif	26
CONCLUSION.....	40

INTRODUCTION

L'annonce de la faillite de la start-up Allemande Wirecard¹ en juin 2020, après que ses comptes avaient révélé la disparition de près de deux milliards d'euros dans son bilan a bouleversé l'économie internationale. D'autant plus que la société était auditée par le célèbre cabinet d'audit EY (membre des Big Four²) pendant près d'une dizaine d'années, sans qu'aucune anomalie ne fut constatée.

Pourtant, cette annonce n'est pas sans rappeler les célèbres scandales financiers du début du XXIème siècle qui avaient fortement influencé à l'époque le contexte légal de l'audit financier : l'éclatement de la bulle Internet (2001) qui avait bouleversé la capitalisation boursière ; les faillites frauduleuses d'Enron (2001) et Worldcom (2002) qui ont créé une hausse des risques perçus par les investisseurs après la faillite du célèbre cabinet d'audit Arthur Andersen (membre des Big Five à l'époque) ; la crise des Subprimes (2007) qui avait fortement impacté l'accès au crédit. Ces événements majeurs ont fortement marqué le cadre législatif de l'audit avec l'adoption de la loi américaine Sarbanes-Oxley³ (2002) et la loi de Sécurité Financière française⁴ (2003), dont nous retrouvons encore de nos jours des répercussions dans la législation actuelle de l'audit.

Rappelons qu'étymologiquement, le terme « audit » provient du latin « *audire* »⁵ qui signifie écouter : il s'agit d'une forme d'observation. La personne en charge de réaliser un audit est appelée un auditeur, elle recueille des données avant de les analyser et d'en tirer des conclusions. L'audit trouve son origine dans la théorie de l'agence de Jensen et Meckling (1976)⁶. En effet, le dirigeant d'une entité peut être tenté d'adopter un comportement opportuniste en se servant des ressources de l'entité à des fins personnelles, pénalisant ainsi les profits perçus par les actionnaires. Ce type de comportement intervient lorsque l'actionnaire délègue une activité au dirigeant, dans laquelle son comportement va déterminer le gain résiduel des actionnaires. Il existe donc une conflictualité d'intérêts due à un problème d'asymétrie d'information lors de la signature du contrat entre les deux parties. Pour y remédier, il a fallu que soit créé un organe ayant pour mission la surveillance du dirigeant de l'entité : le conseil d'administration. Cette instance définit le mode de gouvernance de l'organisation en veillant à ce que le dirigeant œuvre dans la gestion de l'entité conformément aux intérêts des actionnaires, propriétaires de cette dernière. Etant une émanation de ce dernier, le comité

¹ Les Echos « Wirecard : la stupéfiante défaillance des experts financiers », 26 juin 2020 ».

² Cette expression fait référence aux quatre plus grands cabinets d'audit financier et de conseil internationaux que sont : Deloitte, Ernst & Young, KPMG et PricewaterhouseCoopers

³ Loi renforçant la normalisation de la comptabilité et de la transparence de l'information financière dans les entités d'intérêt public

⁴ Loi française imposant de nouvelles dispositions légales en matière de gouvernance d'entreprise

⁵ Jonquières et Joras, « Chapitre 1. Audit ».

⁶ Michael C. Jensen et William H. Meckling, « Theory of the Firm ».

d'audit est un organe de gouvernance qui a pour vocation la régulation des conflits d'intérêts entre les différentes parties prenantes. Il contribue à minimiser les risques financiers, opérationnels et de non-conformité afin de vérifier le contrôle interne de l'entité et la gestion des risques pour s'assurer que les états financiers de l'entité sont fiables et que l'information financière est de qualité. Le comité d'audit ne doit pas seulement apprécier le contrôle interne de l'entité mais il doit aussi s'intéresser à la gestion même des risques encourus par cette dernière ; et ce dans l'intérêt d'assurer la bonne gouvernance de l'entreprise afin de garantir la fiabilité des états financiers publiés.

Depuis l'apparition de nombreux scandales financiers entraînant un contexte économique de grande incertitude, le comité d'audit a vu ses prérogatives être renforcées avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 8 décembre 2008. Par conséquent, cet organe de gouvernance est présent dans l'ensemble des sociétés cotées conformément à la directive 2006/43/CE⁷ du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne. Mais alors comment justifier la présence récente de tels scandales quand on sait que le comité d'audit a pour objectif de vérifier le contrôle interne et la gestion des risques, mais aussi de mandater des contrôleurs légaux pour certifier la régularité et la sincérité des comptes qui représentent une image fidèle de l'entité ? De ce fait, il nous paraît intéressant d'aborder ce sujet tout au long de ce mémoire à travers la problématique suivante :

En quoi un comité d'audit, dit efficace, permet-il d'améliorer le reporting financier d'une entité d'intérêt public ?

Pour répondre à cette problématique, nous allons étudier l'influence des caractéristiques du comité d'audit sur la qualité de la communication financière des entités d'intérêt public⁸ ; c'est-à-dire les entreprises dont les titres sont soumis à un marché réglementé. Dans un premier temps, nous analyserons le rôle du comité d'audit dans l'audit interne des EIP, en nous focalisant sur les attributs et les caractéristiques sources d'efficacité dans le reporting des états financiers. Puis, dans un second temps, nous aborderons le rôle du comité d'audit dans l'audit externe des EIP, en insistant davantage sur la responsabilité dudit comité dans la nomination des contrôleurs légaux.

⁷ « Directive du Parlement européen 2006 ».

⁸ Entité d'intérêt public sera remplacé dans la suite de ce mémoire par l'abréviation suivante EIP

PARTIE 1 :

-

LE ROLE DU COMITE D'AUDIT DANS LE CONTROLE INTERNE

I. PRESENTATION DU CONTROLE INTERNE

Dans cette partie, nous allons aborder la notion de contrôle interne dans les entreprises et nous essaierons d'apporter des réponses à différentes questions, à savoir :

Qu'est-ce que le contrôle interne ? En quoi consiste-t-il ? Et comment est-il encadré ?

A. Définition du contrôle interne

Au préalable, il convient de définir la notion de contrôle interne. Le contrôle interne est un concept qui est apparu au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle avec l'avènement du management dans les organisations. Ce dernier correspond à « l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise, qui a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et de la qualité de l'information ; et de l'autre l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation et la mise en place des méthodes et procédures de chacune des activités de l'entreprise pour maintenir la pérennité de celle-ci »⁹. Le contrôle interne a suscité un vif intérêt du législateur pour en déterminer les contours. Effectivement, l'Autorité des Marchés Financiers¹⁰ considère le contrôle interne tel « un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui contribue à la maîtrise de ses activités et à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ». Il s'apparente à une « activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ». Cette définition du contrôle interne est issue du Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'audit interne énoncé par l'Institut des Auditeurs Internes afin d'établir les directives faisant autorité en la matière. Par la suite, lorsque nous ferons référence au contrôle interne, nous emploierons cette notion au sens du terme qui vient d'être défini.

B. Objectifs du contrôle interne

L'audit interne a pour vocation de vérifier l'authenticité des données comptables et la bonne application des procédures dans la gestion de l'entité, tout en se prémunissant de l'avènement des risques encourus par cette dernière. En conséquence, le contrôle interne est une fonction transverse

⁹ Définition du contrôle interne proposée par l'Ordre des Experts Comptables (1977)

¹⁰ « Rapport AMF (2010) »

à toute organisation qui peut être déployée à différentes strates hiérarchiques, que ce soit par l'ensemble des collaborateurs et la direction. Il s'agit d'un mécanisme essentiel au bon fonctionnement de l'entité. Effectivement, les dirigeants peuvent instaurer des procédures à respecter lors de la réalisation de certaines opérations sensibles de façon à garantir la qualité des informations financières ; cela peut notamment se traduire par la création de budgets prévisionnels. Ce contrôle permet de s'assurer que la comptabilité de l'entité est en accord avec les principes comptables afin de refléter au mieux l'activité réelle exercée. De plus, le personnel peut, lui aussi, intervenir dans ce processus en mettant en place des automatismes pour assurer l'efficacité des ressources financières, mais aussi humaines, utilisées lors du processus de création de valeur avec l'intégration de différents indicateurs ; cela permettant d'identifier les éventuelles irrégularités et de rapidement mettre en application les actions correctrices nécessaires. Ceci met en évidence le caractère évolutif de la notion d'audit interne qui se doit d'être en mouvement perpétuel, en veille permanente des nouvelles réglementations afin d'anticiper au mieux les risques et de se prémunir face à l'émergence de nouvelles menaces comme la cybersécurité par exemple.

Pour structurer le contrôle interne, le référentiel international COSO fut élaboré. Celui-ci a pour vocation la synthèse des informations nécessaires au contrôle interne, à ses différents objectifs, ainsi qu'à la mise en application de ses divers principes.

C. Cadre légal du contrôle interne

Le *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*¹¹ constitue le référentiel international du contrôle interne et le considère comme un « processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur »¹². Néanmoins, ce n'est qu'en 2002 que le modèle COSO a véritablement pris son essor, faisant suite aux célèbres scandales financiers : Enron¹³ et Worldcom¹⁴. Suite à cela, la loi Sarbanes-Oxley¹⁵ a sommé les entreprises faisant appel à l'épargne publique, de réaliser une appréciation de leur contrôle interne. C'est alors que le référentiel COSO est apparu comme référentiel

¹¹ *Le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission sera remplacé par la suite par l'abréviation COSO*

¹² Définition du contrôle interne selon le COSO en 1992

¹³ L'affaire Enron (2001) est un célèbre scandale de fraude et de manipulation financière

¹⁴ Worldcom (2002) est une autre fraude financière à grande échelle

¹⁵ Nommée SOX dans la suite de ce mémoire

international pour l'ensemble des entreprises. Toutefois, il aura fallu patienter jusqu'à l'adoption de la loi de Sécurité Financière¹⁶ de 2003 pour le voir se développer jusque dans les entreprises françaises.

Le COSO décline le contrôle interne d'une organisation en cinq composantes : l'environnement du contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication et le pilotage. Ces composantes se décomposant elles-mêmes en un certain nombre de principes¹⁷. Pour illustrer le concept du référentiel COSO, une forme pyramidale a été introduite afin de formaliser la hiérarchie de chacune des composantes et leur interdépendance.

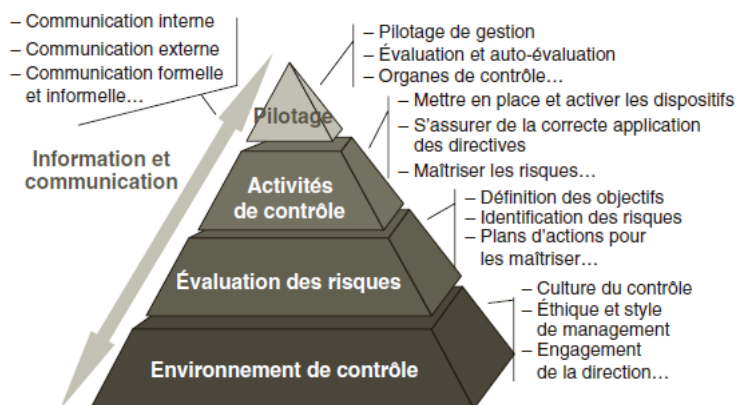


Figure 1 : Pyramide du COSO¹⁸

L'environnement du contrôle correspond à la dimension fondamentale de l'audit interne. Il incombe à la direction de l'entité de définir un code de bonne conduite qui s'applique à l'ensemble du personnel. Etant une figure de proue, elle se doit d'être irréprochable dans la mise en œuvre du contrôle interne afin de servir de modèle pour toute l'entité. La hiérarchie doit être identifiée par tous les membres de l'organisation et les responsabilités comprises par chacun. La séparation des fonctions, plus précisément, des tâches d'exécution et de contrôle se doit d'être un principe respecté, une même personne ne peut réaliser une mission et s'autocontrôler sans une supervision par une tierce personne. Il est primordial de se focaliser sur cette dimension en priorité avant de chercher à s'intéresser aux autres composantes du contrôle interne.

L'évaluation des risques dans une entité correspond à l'appréciation de l'ensemble des menaces auxquelles elle peut être confrontée ; que ces menaces soient spécifiques à son métier ou bien qu'elles soient directement liées à son organisation. Ce processus d'audit interne vise à identifier les principaux risques qui sont considérés comme étant « la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs »¹⁹ et à implémenter, le cas échéant, des solutions au système

¹⁶ Nommée LSF dans la suite de ce mémoire

¹⁷ Le référentiel COSO comprend un total de 17 principes

¹⁸ Représentation issue du COSO Report

¹⁹ « IFACI rapport COSO (2014) »

de contrôle interne afin de s'en prémunir. Pour cela, il est indispensable que la direction revoie en amont le management de l'organisation pour que la mise en place d'actions correctrices, visant à contrer les menaces, soit efficace. La qualité du contrôle interne dans une entité dépend de sa capacité à appréhender cette notion d'évaluation des risques.

Les activités de contrôle regroupent l'ensemble des normes et des procédures déployées par le management pour s'assurer de la conformité du contrôle interne. Il est important que soient définies les règles à respecter dans l'organisation et les plans d'actions à mettre en œuvre dans une optique de réduction des risques. Ainsi, la séparation des tâches est un des mécanismes essentiels au processus de contrôle des activités et vise à garantir l'atteinte des objectifs fixés par la direction.

L'information et la communication sont deux concepts clés indispensables à toute organisation. Effectivement, aucune entité ne peut avoir un contrôle interne optimal si ces deux éléments ne sont pas présents. La communication horizontale de l'information entre les différents services et la communication verticale de l'information entre les différents niveaux hiérarchiques de l'organisation sont des conditions *sine qua non* à la bonne implémentation du contrôle interne et à son fonctionnement.

Le pilotage du contrôle représente la dernière composante du référentiel COSO et s'intéresse à l'évaluation des différents processus du contrôle interne. Il s'agit de vérifier la bonne mise en place de ces derniers et que leur fonctionnement soit conforme aux attentes de la direction. Lors de l'apparition d'anomalies remettant en cause l'efficacité du contrôle interne, les différents responsables concernés devront implémenter rapidement des actions correctives pour y remédier. Un contrôle interne est considéré efficace lorsqu'il est à même de prévenir la survenance de risques, constituant une menace pour l'atteinte des objectifs de l'entité.

Afin de formaliser la relation existante entre les trois objectifs et les cinq composantes, la représentation du référentiel COSO a évolué pour devenir un cube, en intégrant une approche de l'entreprise par processus.

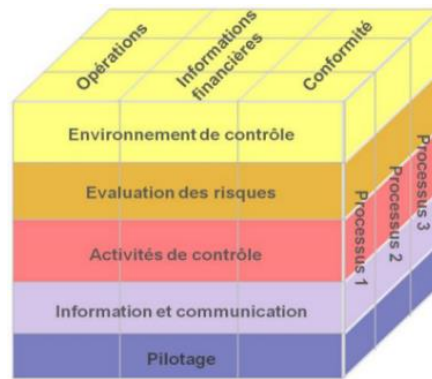


Figure 2 : Cube COSO²⁰

Enfin, le COSO a été révisé en 2002 pour y intégrer la notion de management des risques de l'entreprise ; l'idée étant de protéger et maximiser la valeur pour l'ensemble des parties prenantes. La dimension d'Evaluation des risques issus du COSO 1 a été séparée en quatre items. De plus, la composante Stratégie vient améliorer les trois objectifs existants du COSO.

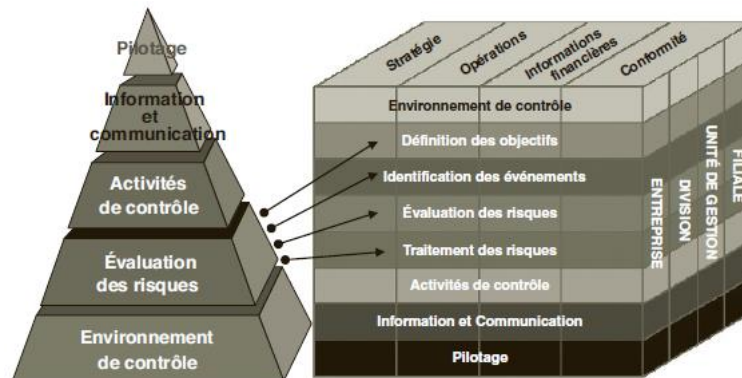


Figure 3 : Du COSO 1 au COSO 2²¹

Pour conclure, le référentiel international COSO apparaît comme un outil définissant un cadre légal et regroupant l'ensemble des informations nécessaires à la mise en place d'un contrôle interne conforme aux normes, de ses objectifs et divers principes ; il s'inscrit ainsi dans le code de bonne gouvernance des entreprises.

Maintenant que nous avons défini ce qu'était le contrôle interne, présenté ses objectifs et ses différents principes ; nous allons nous intéresser au rôle qu'exerce le comité d'audit sur le contrôle interne et nous verrons les différents éléments qui ont un impact significatif sur la qualité de ce dernier.

²⁰ Représentation issue du COSO Report

²¹ Schéma issu de l'ouvrage de P. Schick, J. Vera et O. Bourrouilh-Parège (2021)

II. CARACTERISTIQUES D'UN COMITE D'AUDIT EFFICACE

Dans les organisations, et plus particulièrement dans les EIP, la communication des informations financières et leur diffusion à destination des tiers est un enjeu majeur. Au préalable, il est nécessaire que l'authenticité de ces données, issues du contrôle interne, ait été vérifiée avant leur diffusion par un organe qui soit indépendant de la direction et qui possède une expertise dans ce domaine : le comité d'audit. La place de ce comité dans la gouvernance managériale a connu un essor depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008, transposant la 8^{ème} directive européenne de 2006. L'une des principales missions du comité d'audit est de porter un jugement sur les procédures de contrôle instaurées par l'entreprise afin d'en assurer la qualité. Dans cette partie, nous nous intéresserons à l'impact des attributs du comité d'audit sur la qualité du reporting financier d'une entité.

A. *Caractéristiques du comité d'audit et efficacité du contrôle interne*

a. *Indépendance*

L'indépendance est un principe fort en audit interne, il est caractérisé par la liberté de penser et d'agir d'une personne. Il est primordial que celui-ci soit respecté pour que l'audit interne soit qualitatif et puisse remplir pleinement ses fonctions. Il permet d'apporter, à l'ensemble de la chaîne organisationnelle, une solution de contrôle supplémentaire et donc de réhausser l'efficacité du contrôle interne en cherchant à assurer la bonne mise en application des procédures en accord avec les directives énoncées. Néanmoins, cette valeur fondamentale n'est pas toujours garantie dans les comités d'audit et en particulier autour de la communication qui occupe une place prépondérante dans la mission d'audit interne. Dans un premier temps, il convient aux auditeurs de réaliser des contrôles sur les données financières et sur l'application des autres procédures de l'entité, à la suite de quoi ils sont tenus de rédiger un rapport à destination de la direction. Afin de mener à bien la mission qui leur est confiée, les auditeurs internes doivent pouvoir agir librement et motiver leur liberté de jugement sans retenue. Cependant, il est peu envisageable de considérer le fait que le responsable de l'audit interne puisse exprimer directement ses réserves à l'égard de la direction. En effet, du fait de la relation de supériorité qui subsiste à travers ces deux acteurs, il apparaît que le top management exerce une pression trop importante sur les auditeurs ; cette interaction portant atteinte au bon déroulement de la mission d'audit interne. La communication directe de défaillances au comité d'audit peut impacter négativement les perspectives d'évolution du responsable de l'audit interne dans la mesure où le dirigeant peut souhaiter contrôler les échanges entre le comité d'audit et son responsable²². Dès lors, les auditeurs internes privilégient des voies de dialogue plus discrètes pour

²² Boulbaroud, « Les facteurs affectant négativement la relation entre les auditeurs internes et les managers »

faire part de leurs remarques, s'inscrivant dans un cadre davantage informel²³. C'est pourquoi, les administrateurs du comité d'audit se doivent d'être indépendants de la direction afin d'assurer un contrôle interne efficace et d'en optimiser le processus. La présence d'administrateurs externes à l'entité dans le comité d'audit, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation particulière avec la direction, est un signal positif qui est émis, symbole d'une communication financière fiable. D'autant qu'il n'est pas rare que les membres indépendants du comité d'audit réagissent différemment de la direction lorsque des défaillances la concernant sont révélées par la mission d'audit. Ils ont une propension plus élevée à prendre le parti de l'auditeur face à cette dernière en cas de conflits. De ce fait, la publication dite volontaire d'un rapport mettant en avant les points positifs et les axes d'amélioration du contrôle interne de l'entité verra davantage le jour sous l'égide d'un comité d'audit indépendant et permettra de restreindre l'asymétrie d'information existante entre les parties prenantes, ceci confirmant son rôle disciplinaire.

Outre la problématique de communication entre la fonction d'audit interne et la direction, les enjeux gravitant autour de la nomination et de la rémunération des auditeurs internes ne sont pas des moindres et sont également impactés par l'indépendance du comité d'audit à l'égard des instances managériales. Effectivement, le champ des compétences du comité d'audit en matière de budgets et de rémunération des auditeurs internes reste limité. Cette fonction incombe davantage au conseil d'administration de déterminer la rémunération de chacun des services de l'entreprise, ce qui renforce l'interdépendance entre d'un côté la direction et de l'autre l'ensemble des comités, outrepassant ainsi le principe d'indépendance.

De plus, la nomination d'administrateurs indépendants dans le comité d'audit est fortement recommandée pour endiguer le risque de rétention de l'information par la direction²⁴. D'après le Code Afep-Medef, il est préconisé que le comité d'audit soit composé d'au moins deux tiers d'administrateurs indépendants afin qu'il puisse accomplir sereinement les missions qui lui sont confiées. Ce dernier ne doit pas être composé non plus d'administrateurs ayant déjà en charge la gestion d'une société annexe, que l'on nomme : dirigeant mandataire social. Dès lors, lorsque le comité d'audit ne se voit pas attribuer les compétences nécessaires au recrutement de ses membres, ce rôle incombe de facto à la direction. Le top management participe donc au processus, outrepassant ainsi le principe d'indépendance ; puisque ce dernier sera en mesure d'exercer une pression sur le responsable de l'audit interne et sur l'ensemble des auditeurs internes et pourra conditionner l'attribution de promotions en contrepartie de certaines faveurs, détériorant ainsi la qualité de la

²³ Gendron et Bédard, « On the Constitution of Audit Committee Effectiveness »

²⁴ Michael C. Jensen et William H. Meckling, « Theory of the Firm »

mission d'audit. Ceci atteste de l'importance de bénéficier d'un comité d'audit indépendant afin d'améliorer le processus de reporting financier d'une entité et d'en accroître l'efficacité.

b. Compétences

Au sein du comité d'audit, les membres disposant de fondamentaux financiers et comptables sont souvent les plus à même d'apprécier la qualité de l'information qui leur est communiquée et par extension celle du contrôle interne. L'expertise des membres du comité d'audit leur permet d'accomplir la mission de vérification du contrôle interne avec diligence et de garantir la fiabilité de l'information financière transmise à l'ensemble des parties prenantes. En effet, la collecte des données est un processus complexe et au combien essentiel, sans quoi la mission d'audit ne peut avoir lieu. Toutefois, il n'est pas suffisant d'avoir accès à une base de données, encore faut-il avoir les connaissances requises pour en extraire les informations et se les approprier, mais surtout avoir une éthique professionnelle afin d'en garantir l'intégrité et éviter ainsi la manipulation de ces dernières. En cas de défaillances du contrôle interne, la qualité d'expertise financière des administrateurs du comité d'audit leur permet de gagner en efficacité en apportant promptement des solutions pérennes. Cette compétence peut être acquise de différentes manières, que ce soit par une formation ou bien avec l'expérience. Ainsi, l'obtention d'un diplôme supérieur en comptabilité ou en finance constitue un gage de maîtrise de la discipline auprès du comité. De plus, l'ensemble des missions menées à bien par un administrateur au cours de sa carrière, du fait de l'exercice de fonctions financières à responsabilité et la participation à d'autres comités, peuvent lui permettre d'acquérir une expertise en la matière qui soit reconnue par ses pairs.

Néanmoins, l'expertise financière des membres ne constitue pas l'unique facteur à même de réduire la probabilité d'apparition de défaillances dans le processus d'audit interne, le nombre de ces experts constituant le comité d'audit importe également. Tout comme le code Afep-Medef conseille au moins la présence de deux tiers d'administrateurs indépendants siégeant au comité d'audit, le Blue Ribbon Committee préconise la présence d'au moins trois membres ayant des notions financières, dont au moins un avec des compétences avérées en expertise comptable ou dans la direction administrative et financière²⁵. De ce fait, la proportion d'administrateurs ayant une expertise dans le domaine de la finance améliore significativement la robustesse du contrôle interne, garant de la qualité du reporting financier et facteur de crédibilité pour l'entreprise. De plus, les membres expérimentés du comité d'audit, dont la notoriété occupe une importance toute particulière, mettent davantage en œuvre des procédures afin de s'assurer du bon déroulement de la mission d'audit.

²⁵ Abbott, Parker, et Peters, « The Effectiveness of Blue Ribbon Committee Recommendations in Mitigating Financial Misstatements: An Empirical Study »

Malgré leur expertise, ces membres ne cessent de se former continuellement sur les nouveautés de la discipline avec la volonté de protéger leur renommée dans ce milieu exclusif.

Nous pouvons donc en déduire que la détection de faiblesses de l'audit interne décroît, tandis que l'émission de rapports volontaires s'accroît à mesure que la compétence financière des membres est avérée au sein du comité.

c. Implication

Pour que le comité d'audit soit efficace et puisse permettre d'améliorer l'étendue du reporting du contrôle interne, il est indispensable que ses membres soient indépendants de toute pression managériale, et qu'ils possèdent une compétence financière et comptable, mais aussi fassent preuve de diligence et d'intégrité.

Effectivement, la diligence des administrateurs améliore significativement la fiabilité du contrôle interne. Structurant les pratiques à adopter quant au bon fonctionnement du comité d'audit, l'enseignement du code de gouvernance dudit comité par les administrateurs indépendants est un gage d'assiduité de ces membres²⁶. Le comité d'audit ne peut prétendre être efficace dans son objectif de gestion des risques du contrôle interne si ses membres ne sont pas assidus aux réunions. L'efficacité du comité se définit comme étant la capacité à orienter les comportements et états d'esprit. Selon Gendron et Bédard, « The auditor may become tied to the intentions and thoughts articulated in the private meeting, thereby inciting her/him to change her/his attitudes and behaviour »²⁷.

L'indépendance des membres du comité d'audit se traduit en principe par une hausse de l'assiduité, avec entre autres un plus grand nombre de réunions annuelles et une augmentation de la durée moyenne de ces dernières. Le nombre de réunions, de même que leur durée, sont des signaux positifs de l'implication de ce comité dans le traitement du processus de gestion des risques et de la fiabilité du contrôle interne. Par conséquent, la rémunération allouée aux administrateurs par le conseil d'administration impacte directement la diligence du comité d'audit. Plus les administrateurs vont accorder de temps à la vérification de l'intégrité du contrôle interne et exiger des pistes d'audit, davantage le reporting financier de l'entité sur le contrôle interne sera considéré comme fiable. Ainsi, la fréquence des réunions du comité d'audit et leur durée influencent les informations financières et comptables du contrôle interne et leur divulgation volontaire.

Néanmoins, la longévité du mandat d'administrateur peut entraîner une diminution de la rigueur dans le comportement des membres du comité d'audit. Les administrateurs nouvellement nommés

²⁶ Adams et Ferreira (2009) définissent le problème d'assiduité comme l'absence d'un administrateur à plus de 75% des réunions annuelles du comité au cours d'un exercice

²⁷ Gendron et Bédard, « On the Constitution of Audit Committee Effectiveness »

au sein d'un comité d'audit, souhaitent faire bonne impression, en ayant un meilleur taux de présence que les administrateurs ayant un long mandat. Ils ont une meilleure assiduité que les administrateurs déjà présents et contribuent donc à l'amélioration de l'efficacité du comité d'audit. Les administrateurs ayant un faible taux d'assiduité sont moins susceptibles de siéger à un comité d'audit.

Un comité d'audit diligent, dont ses membres sont impliqués dans leurs fonctions, est plus efficace et peut apporter rapidement des réponses aux problématiques rencontrées au cours de la mission d'audit interne afin d'assurer la bonne gouvernance dans l'entreprise et de garantir la fiabilité des états financiers publiés.

L'indépendance, l'expertise et l'implication des administrateurs du comité d'audit sont des caractéristiques, source de performance, liées à la fiabilité du contrôle interne et à la qualité de la mission d'audit interne, qui visent à réduire la probabilité d'apparition de défaillances. Elles ne sont vraisemblablement pas les seules à avoir une influence positive sur la notion d'efficacité du comité d'audit. Afin que le comité d'audit soit performant, l'indépendance, l'expertise et l'implication des membres ne sont pas suffisantes ; elles se doivent d'être complétées par une diversité démographique. Par conséquent, nous allons étudier l'impact potentiel de la diversité du comité d'audit sur le bon déroulement du processus d'audit interne.

B. Diversité du comité d'audit, facteur d'efficacité du contrôle interne

La diligence du comité d'audit n'est pas la seule dimension synonyme d'efficacité, la diversité de ses membres l'est tout autant. Cette dernière se distingue en trois composantes majeures : l'âge, le genre et la nationalité des administrateurs membres du comité.

a. L'âge

Historiquement, l'âge des administrateurs était censé refléter leur expérience et leur indépendance ainsi que leur attitude face aux risques, les membres siégeant dans les comités du conseil d'administration sont essentiellement des administrateurs d'un certain âge, voire à la retraite. Ils visent en cela à réduire le problème d'assiduité mis en lumière par Adams et Ferreira, ces administrateurs ayant conscience de l'importance d'assister aux réunions. Les administrateurs âgés, donc expérimentés, influencent positivement la performance de l'entreprise, ce qui explique que ces profils soient davantage privilégiés lors de la nomination de nouveaux membres par le comité d'audit pour assurer le bon déroulement de la mission d'audit du contrôle interne.

Toutefois, avec l'émergence du numérique et du progrès technologique, un changement générationnel est en train de s'opérer au sein desdits comités. « Young directors are likely to be more agile, energetic, and supportive in innovation. Their risk appetite for new ventures and approaches is likely to be greater. Younger generations have a much better appreciation of the benefits and perils of the latest technology »²⁸. Les membres ayant des attributs similaires ont davantage de facilité à travailler ensemble, ce qui contribue à réduire les conflits au sein d'une équipe. Néanmoins, une plus grande disparité de l'âge et des mentalités, synonyme de divergence d'opinion, engendre une diminution du niveau de performance des entreprises. Également, les relations hiérarchiques au sein du comité pénalisent l'entreprise. Il est peu probable qu'un nouveau membre ayant peu d'expérience puisse influencer la prise de décision du comité lors des réunions. L'ensemble des administrateurs expérimentés ont tendance à ne pas tenir compte des remarques effectuées par un administrateur récemment nommé, même si ces dernières sont pourtant pertinentes.

Cependant, ce dernier point est à nuancer ; la richesse des expériences et le savoir de chacun des membres du comité d'audit contribue à créer un ensemble de connaissances communes, facilitant ainsi la prise de décision et par conséquent améliorant la performance de l'entreprise. Les jeunes sont perçus comme étant plus flexibles et ayant une meilleure appréciation de l'entreprise et de son environnement tandis que les membres les plus expérimentés disposent d'un meilleur réseau et d'une notoriété dont l'entreprise peut tirer profit. Effectivement, un comité d'audit avec une grande diversité générationnelle assure une certaine pérennité des savoirs et compétences. Il est peu probable de voir l'ensemble des administrateurs partir à la retraite au même moment, garantissant ainsi un nombre suffisant de membres expérimentés pour mener à bien la mission d'audit interne. Le comité d'audit, dont les membres peuvent tirer parti de l'expérience des différentes générations, produit davantage d'informations de qualité supérieure permettant d'accomplir leur mission de gestion des risques du contrôle interne. Par conséquent, nous pouvons conclure en disant que la diversité générationnelle dudit comité améliore la performance de l'entreprise et intrinsèquement sa communication financière, ainsi que son image de marque.

b. Le genre

L'intégration du genre féminin dans les hautes sphères du management est un enjeu contemporain qui a suscité l'intérêt du législateur. Ainsi, le 27 janvier 2011, la loi Copé-Zimmermann²⁹ a été promulguée, imposant aux conseils d'administration des sociétés, une parité Homme-Femme ne pouvant être inférieure à 40% pour chacun des sexes, avec des sanctions pécuniaires en cas de non-respect. Toutefois, d'après une étude réalisée en 2020 par le cabinet d'audit KPMG, 57% des Présidents

²⁸ Mishra et Jhunjhunwala, *Diversity and the Effective Corporate Board*.

²⁹ Loi présentée par Copé et Zimmermann à l'Assemblée nationale et au Sénat

du comité d'audit sont des femmes contre seulement 35% en 2017³⁰. Un chiffre en nette progression, au-delà du seuil imposé par la loi, qui traduit un éveil des consciences de la part des administrateurs que les femmes sont tout autant qualifiées pour occuper ces fonctions à responsabilité qu'un homme.

Ainsi, la diversité du genre permet d'éviter toute concentration du pouvoir décisionnel et de réduire les mauvaises pratiques masculines. Les femmes administratrices améliorent le processus de prise de décision au sein du comité interne d'entreprise. En effet, la composition par sexe du comité d'audit peut affecter la qualité de la surveillance. En outre, la présence féminine dans les comités améliore l'efficacité de la gouvernance dans les domaines de la gestion des risques, réduisant ainsi les conflits d'agence. Effectivement, les femmes administratrices sont connues pour être de meilleurs contrôleurs et contribuent à l'hétérogénéité des comités. Les femmes dirigeantes sont souvent plus ouvertes sur l'environnement qui les entoure que leur homologue masculin et peuvent se voir attribuer des postes avec des responsabilités plus importantes. Burke (1994)³¹ constate que les femmes siégeant dans les hautes instances managériales des sociétés s'efforcent davantage à faire évoluer les problématiques autour de l'intégration féminine.

De plus, elles ont une aversion au risque plus prononcée que les hommes et adoptent un comportement plus éthique comparativement à ces derniers³². Les femmes administratrices se voient donc confier des tâches plus risquées que les hommes et sont plus performantes que les autres membres du comité. Les femmes sont notamment considérées comme un moyen d'améliorer le respect des procédures du contrôle interne. Ces dernières sont plus efficaces que les hommes puisqu'elles accroissent la performance des entreprises en se préoccupant davantage de la gestion des risques. De ce fait, la présence d'administratrices au sein du comité est indispensable, elles incitent davantage les administrateurs à être plus vigilants et à accorder plus de temps à l'évaluation de la gestion des risques. Elles interprètent plus finement l'information financière par rapport aux autres administrateurs du comité d'audit, de sorte à rendre les risques inhérents à l'entreprise non significatifs. Elles parviennent à améliorer la prise de décision stratégique en fournissant au comité d'audit des informations et des points de vue pertinents qui se distinguent de ceux des administrateurs.

Etant donné que l'efficacité de la gestion se reflète dans les coûts d'agence et la performance de l'entreprise, la diversité des sexes réduit les coûts d'agence et améliore la performance des entreprises. Par conséquent, l'augmentation du nombre de femmes dans le management peut expliquer l'amélioration des performances et la réduction des coûts d'agence. Les femmes sont

³⁰ Etude KPMG (2020)

³¹ Davidson et Burke, « Les femmes dans le management. Une perspective mondiale »

³² Jianakoplos et Bernasek, « Are Women More Risk Averse? »

généralement plus patientes et davantage ouvertes d'esprit, ce qui facilite la communication et contribue donc à diffuser l'information financière de l'entreprise de par leur présence au sein desdits comités et ainsi améliorer le contrôle de la gouvernance d'entreprise.

c. La nationalité

Avec l'essor de la mondialisation, le comité d'audit et les autres instances de gouvernance ont élargi leur horizon en matière de recrutement en intégrant parmi leurs membres, des administrateurs indépendants issus de différentes nationalités. La nomination de ces nouveaux membres étrangers au comité d'audit apporte une vision novatrice au processus d'audit interne, notamment en matière de gestion des risques et de fiabilité de l'information. Ces administrateurs font preuve d'une assiduité aux réunions supérieure à celle des membres déjà présents qui cumulent les mandats puisque ce sont les seuls moments opportuns pour découvrir l'entreprise, rencontrer et échanger avec les autres membres et les dirigeants³³. Leur volonté de s'intégrer dans le comité d'audit, nécessite qu'ils adoptent un comportement exemplaire et accordent une importance particulière aux suivis de la gestion des risques et du contrôle interne. Par conséquent, les administrateurs étrangers accordent davantage d'importance à la fiabilité de l'information financière et à la qualité de l'audit interne. Cette approche moderne du contrôle interne considère la diversité en tant que facteur d'amélioration de la divulgation volontaire d'anomalies pour répondre aux problématiques de transparence des entreprises³⁴. En effet, la richesse culturelle des administrateurs étrangers leur permet de partager de nouvelles connaissances et compétences à l'ensemble des membres du comité, faisant ainsi évoluer les mentalités existantes. Cette ouverture d'esprit du comité d'audit lui permet d'avoir un nouveau regard quant à la qualité des états financiers publiés par l'entreprise. L'hétérogénéité des administrateurs impacte positivement l'efficacité du comité d'audit. Ainsi, les lacunes de certains membres sont compensées par les compétences d'autres, créant une dynamique globale au sein dudit comité, génératrices d'externalités positives.

L'âge, le genre et la nationalité des administrateurs du comité d'audit sont des caractéristiques, sources de performance, liées à la fiabilité du contrôle interne et à la qualité de la mission d'audit interne, qui visent à réduire la probabilité d'apparition de défaillances et à en améliorer la divulgation volontaire le cas échéant. A présent que nous nous sommes intéressés dans cette première partie au rôle du comité d'audit dans le processus d'audit interne et aux différents attributs statutaires et démographiques qui renforce l'efficacité dudit comité en la matière, nous allons aborder le rôle du comité d'audit dans la réalisation de la mission légale d'audit externe.

³³ Adams et Ferreira (2009)

³⁴ Kandel et Lazear, « Peer Pressure and Partnerships »

PARTIE 2

-

LE ROLE DU COMITE D'AUDIT DANS L'AUDIT EXTERNE

Dans cette seconde partie, nous allons étudier l'influence qu'exerce le comité d'audit sur la mission d'audit légal et les externalités associées.

I. PRESENTATION DE L'AUDIT EXTERNE

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser à l'audit externe et nous apporterons des précisions concernant les interrogations suivantes :

Qu'est-ce que l'audit externe ? En quoi consiste-t-il ? Et comment est-il encadré ?

A. *L'audit externe*

Tout d'abord, il convient de définir le concept d'audit externe. La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes³⁵ considère l'audit légal, commissariat aux comptes ou contrôle externe comme « l'examen des états financiers d'une entité, visant à vérifier leur sincérité, leur régularité, leur conformité et leur aptitude à refléter l'image fidèle de l'entité. Il est effectué tant pour des besoins de gestion et d'analyse interne que pour les besoins des actionnaires, salariés, donateurs ou adhérents dans le cas d'entités non marchandes, établissements financiers ou pouvoirs publics ». Le commissariat aux comptes est une profession qui bénéficie d'une légitimité du fait de la législation en la matière. Elle n'a pas pour objectif de protéger les « intérêts d'un client ou d'une corporation mais ceux des partenaires de l'entreprise, des associations et d'une manière générale des entités audités. Investie d'une mission légale, elle est au service de l'intérêt général et de la sécurité financière qui s'y attache ».

Nous pouvons donc résumer l'audit externe tel un examen réalisé par un commissaire aux comptes³⁶ sur les informations comptables ayant pour principe la certification de la régularité et de la sincérité des comptes traduisant une image fidèle de l'entreprise.

B. *La mission d'audit légal*

La mission d'audit légal est donc une activité réglementée et indépendante qui a pour vocation de vérifier l'exactitude des comptes selon trois principes comptables : la régularité, la sincérité et l'image fidèle. Le principe de régularité peut se définir comme la conformité aux règles et aux lois comptables en vigueur. Le principe de sincérité stipule que la comptabilité doit refléter stricto sensu la réalité de la situation financière de l'entreprise. La mission de certification des comptes est réalisée par un CAC qui évalue le bon respect des principes comptables mais aussi la fiabilité des états financiers de l'entité qui se doivent d'être précis et impartiaux afin de retranscrire, le plus fidèlement possible, la réalité économique de cette dernière. Pour mener à bien cette mission d'audit légal, le CAC doit respecter une procédure spécifique, définie par la loi, pour vérifier l'absence d'anomalies significatives

³⁵ La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sera abrégée CNCC dans la suite de ce mémoire

³⁶ L'expression « commissaire aux comptes » sera abrégée CAC dans la suite de ce mémoire

dans les comptes de l'entreprise d'après les normes comptables en vigueur. Cependant, il n'a pas l'obligation de s'assurer que l'intégralité de tous les comptes soient exempts d'irrégularités, seulement qu'il ne subsiste aucune anomalie qui impacte significativement le résultat de l'organisation. En outre, la mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité³⁷. Les CAC « certifient, en justifiant de leurs appréciations, que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la personne ou de l'entité à la fin de cet exercice »³⁸. A l'issue des travaux réalisés lors de la mission d'audit légal, il publie, à l'occasion de l'assemblée générale, un rapport à l'intention des actionnaires dans lequel il émet une critique sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels et consolidés de l'entité audité. Ainsi, la mission d'audit légal contribue à la qualité et à la transparence de l'information financière et comptable à destination des tiers : clients, fournisseurs, établissements de crédit, administration fiscale et publique...

C. Réglementation économique de l'audit légal

Pour normaliser la mission de certification des comptes réalisée par le CAC, de nombreux Etats, législations et autres instances se sont intéressés à la façon d'encadrer davantage cette profession à hautes responsabilités. Ceci avec toujours la volonté de renforcer les procédures d'audit afin de garantir la fiabilité de l'information comptable et financière communiquée. C'est pour cela qu'en 2002, à la suite des célèbres scandales financiers déjà évoqués, la loi SOX voit le jour aux États-Unis afin d'encadrer les relations entre l'auditeur externe et la direction, notamment autour de la problématique de l'indépendance. En France, la mission d'audit légal était réglementée par la CNCC jusqu'en 2003, mais depuis c'est le Haut-Conseil du Commissariat aux Comptes qui fait autorité en la matière. Ce changement d'instance intervient à la suite de l'adoption d'une nouvelle loi française : la LSF qui légifère autour de la question d'indépendance des CAC dans la quête de la fiabilisation de l'information financière et comptable et qui d'ailleurs, a instauré les normes d'exercice professionnel³⁹ comme référentiel international d'audit. Etant opposables aux tiers, ces NEP représentent un cadre législatif synthétisant l'ensemble des principes que le CAC doit respecter durant l'exercice de ses missions et de ses travaux pour convenir de la nature sincère et fidèle des comptes des entreprises auditées. A ce titre, la profession du commissariat aux comptes est régie par un Code de déontologie qui vise à expliciter l'ensemble des droits et des devoirs propres à ladite profession. Ainsi, le Code de déontologie de la profession du CAC « définit la déontologie à laquelle est soumis le commissaire aux comptes dans l'exercice de son activité

³⁷ « Article L823-10-1 - Code de commerce - Légifrance ».

³⁸ « NEP-200. Principes applicables à l'audit des comptes mis en oeuvre dans le cadre de la certification des comptes | Documentation | CNCC ».

³⁹ Les normes d'exercice professionnel seront abrégées NEP dans la suite de ce mémoire

professionnelle, quelle que soit la nature des missions ou des prestations qu'il fournit. Ses dispositions s'imposent à tout commissaire aux comptes, quel que soit son mode d'exercice »⁴⁰.

A présent que nous avons présenté les principes et la législation encadrant la profession du commissariat aux comptes, nous allons nous intéresser au rôle du comité d'audit dans la mission d'audit légal et aux conséquences de son efficacité sur la qualité du déroulement de la mission, ainsi qu'au reporting financier des états financiers dans les EIP.

II. L'AUDIT LEGAL, UN PROCESSUS QUALITATIF

L'audit légal étant une profession réglementée, dont la mission du commissariat aux comptes est encadrée par différentes instances, il incombe au comité d'audit de s'assurer du bon respect des principes fondamentaux de la profession lors de la réalisation de la mission d'audit légal des sociétés, en accord avec le Code de déontologie. Ainsi, si l'on se réfère au rapport du groupe de travail présidé par Bouton (2002)⁴¹ : « En dehors de l'audition régulière des Commissaires aux comptes y compris hors la présence des dirigeants, le Comité devrait piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumettre au Conseil d'administration le résultat de cette sélection ». L'une des conditions pour atteindre la qualité de l'audit est l'indépendance, la seconde étant la compétence.

Dans un premier temps, nous étudierons la condition d'indépendance de l'auditeur externe, avant de s'intéresser à sa compétence d'expertise financière. Ensuite, nous nous concentrerons sur le rôle du comité d'audit dans la procédure de renouvellement des contrôleurs légaux, ainsi qu'à l'impact de leurs honoraires sur l'efficacité de la mission d'audit légal.

A. *Indépendance et intégrité du CAC, facteurs clés de succès de la mission d'audit légal*

Etant une émanation du conseil d'administration, l'une des principales fonctions du comité d'audit est de s'assurer que le caractère indépendant des CAC soit préservé durant l'intégralité de la mission d'audit légal pour en garantir la qualité de l'information produite, transposant ainsi l'ordonnance du 8 décembre 2008. L'indépendance du CAC est une caractéristique *sine qua non* à l'exercice de ses fonctions, aussi importante que l'est l'expertise financière.

Tout d'abord, il convient de définir le concept d'indépendance. Pour cela, il est nécessaire de distinguer **l'indépendance de fait** de **l'apparence d'indépendance** de l'auditeur. L'indépendance de

⁴⁰ « Brochure Code de Déontologie »

⁴¹ « Rapport Bouton (2002) »

fait se définit comme un état d'esprit qui « garantit que seules les considérations en rapport avec la mission d'audit sont prises en comptes au moment de la prise de décision »⁴², tandis que l'indépendance d'apparence correspond à « l'image de l'auditeur telle qu'elle est perçue par les tiers ». Cependant, même si le CAC a conscience du caractère impartial concernant son devoir d'indépendance vis-à-vis de l'entité qu'il audite, il se doit d'adopter un comportement qui soit clairement identifié comme étant objectif, neutre de toutes pressions managériales afin que son avis soit reconnu par l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, l'indépendance est un principe fort de la profession qui a été porté à l'article 5 du Code de déontologie du commissariat aux comptes⁴³. Ce dernier stipule que « le commissaire aux comptes doit être indépendant de la personne ou de l'entité à laquelle il fournit une mission ou une prestation. Il doit également éviter de se placer dans une situation qui pourrait être perçue comme de nature à compromettre l'exercice impartial de sa mission ou de sa prestation ».

Néanmoins, pour remplir son rôle de contrôleur légal, le CAC est amené à échanger directement avec la direction pour obtenir les informations nécessaires au bon déroulement de sa mission de certification des comptes. Ce rapprochement peut être perçu par les parties prenantes comme pouvant porter atteinte à la qualité des travaux réalisés et donc détériorer la sincérité du rapport du CAC à destination des actionnaires. Effectivement, au cours de la réalisation d'une mission d'audit légal, les interactions entre l'auditeur et la direction de l'entité auditée peuvent menacer son indépendance. Ainsi, ce dernier est constamment amené à réaliser un arbitrage entre sa diligence et les diverses attentes des parties prenantes. Cette relation de dépendance peut avoir des répercussions sur la fiabilité des informations financières et comptables publiées, entraînant ainsi des externalités négatives quant à la crédibilité qui leur ait accordé de la part des tiers. De ce fait, il convient à l'auditeur externe d'éviter ces situations susceptibles de détériorer son objectivité afin de préserver son apparence de gardien de la confiance⁴⁴. C'est dans cet esprit-là qu'a été créé le comité d'audit, afin de garantir le respect des principes de la profession de commissariat aux comptes, que sont l'indépendance et l'impartialité. Le comité d'audit permet de limiter l'influence que peut exercer la direction sur le contrôleur légal.

L'audit légal s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une relation hiérarchique d'agence tel un outil pour rassurer les actionnaires quant aux décisions du dirigeant. Dans leur ouvrage *Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Cost and Ownership Structure* (1976), Jensen et Meckling, ont mis en évidence la présence d'une relation hiérarchique d'agence. Ils définissent une relation d'agence comme un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne

⁴² Prat dit Hauret, « L'indépendance du commissaire aux comptes »

⁴³ « Brochure Code de Déontologie »

⁴⁴ Compernelle, « De l'indépendance individuelle à l'indépendance collective de l'audit: l'apport de la théorie systémique »

(l'agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique une délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent. Le principal délègue une activité à l'agent, dans laquelle le comportement de l'agent détermine le gain résiduel du principal. Il existe donc une conflictualité d'intérêts due à un problème d'asymétrie d'information lors de la signature du contrat. Le principal n'observe pas l'action de l'agent. Il ne connaît que le résultat de cette action sans savoir si ce résultat (bon ou mauvais) est le fruit des efforts de l'agent. Le principal peut aussi observer l'action mais il est dans l'incapacité de savoir si cette action est conforme à son intérêt. Le principal peut limiter les divergences vis-à-vis de ses intérêts en établissant les incitations adéquates pour l'agent ainsi qu'en supportant des coûts de contrôle visant à limiter les activités aberrantes des agents. Mais le problème posé dans une relation d'agence survient dès lors que le principal ne peut pas contrôler sans coûts et de manière parfaite l'action et l'information de l'agent. Le problème de l'incitation et du contrôle devient alors aigu. Cette théorie d'agence s'applique parfaitement dans les sociétés actuelles où les intérêts différents et les asymétries d'information entre le dirigeant et le conseil d'administration entraînent des coûts qui empêchent un fonctionnement optimal de la société. La mission d'audit légal constitue une alternative intéressante au problème d'agence soulevé par Jensen et Meckling puisqu'elle permet de rassurer les actionnaires quant aux décisions prises par le dirigeant et contribue à garantir la qualité de l'information financière et comptable produite par l'entité. Par conséquent, le comité d'audit s'inscrit comme un garant du caractère impartial et indépendant de l'auditeur externe dans le processus d'audit.

Toutefois, pour que le comité d'audit puisse accomplir pleinement son rôle de gardien de la confiance, il est indispensable qu'il soit efficace. Or, comme nous l'avons identifié dans la première partie de ce mémoire, un comité d'audit est dit "efficace" quand il est composé de membres indépendants, compétents et qui sont impliqués dans leur mission ; mais également lorsque l'ensemble des membres présente une large diversité d'âges, de genre différent et une certaine richesse culturelle. Cet ensemble de caractéristiques fait que le comité d'audit est un organe capable de satisfaire les attentes des actionnaires en matière de fiabilité de publication des états financiers de l'entité mais aussi en termes de divulgation volontaire de faiblesse détectée au sein du contrôle interne de l'organisation. Cependant, les caractéristiques des membres du comité d'audit ne sont que la partie émergée de l'iceberg, d'autres facteurs sont susceptibles d'impacter également l'efficacité dudit comité dans son rôle de jonction entre le CAC et la direction, en particulier les processus informels⁴⁵ que nous avons évoqués précédemment dans le mémoire. Ces processus jouent un rôle important dans la mission d'audit légal, ils sont plébiscités de plus en plus par les membres du comité d'audit pour créer un climat de confiance lors de leurs échanges avec les CAC et ainsi améliorer le

⁴⁵ Gendron et Bédard, « On the Constitution of Audit Committee Effectiveness »

fonctionnement dudit comité. En principe, les membres du comité d'audit rencontrent les auditeurs externes seulement à des occasions bien spécifiques, notamment lors des réunions formelles du comité. Toutefois, ces derniers ont tendance à se rapprocher des CAC bien avant la conclusion de la mission d'audit afin d'entretenir une relation plus étroite avec eux, de sorte à avoir une meilleure connaissance du déroulé de la mission d'audit. Le fait d'échanger au cours du processus d'audit permet au comité d'audit d'avoir connaissance en amont des problématiques rencontrées et d'envisager dès lors des actions correctrices, sans avoir à attendre une réunion formelle du comité qui arrive bien souvent à la fin du processus d'audit. Ce constat est intéressant puisqu'il met en exergue la dynamique de changement de pouvoir entre le contrôleur légal et la direction de l'entreprise. Dans ce climat de confiance, les auditeurs externes peuvent davantage se tourner vers le comité d'audit en cas de conflits avec la direction dans un cadre plus informel pour leur faire part des difficultés rencontrées au cours de la mission d'audit légal. Ce fonctionnement plus informel du comité d'audit permet donc de réduire les pressions exercées par le top management sur les CAC, démontrant l'efficacité de ce comité sur l'indépendance de l'auditeur externe. Ainsi, 92% des membres de comités d'audit français estiment que l'auditeur externe fait preuve d'une grande intégrité dans ses échanges avec le comité d'audit et 76% qu'il fait preuve d'objectivité et d'esprit critique dans ses actions et discussions⁴⁶.

A l'issue de la mission d'audit légal, le CAC est chargé d'établir un rapport à l'intention des actionnaires en vue de l'assemblée générale dans lequel figure un avis sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers annuels et consolidés de l'entité auditée ; cette opinion peut être motivé avec ou sans réserve. Lorsque l'auditeur externe exprime un avis avec réserve ou refuse de certifier les comptes de l'entité, il s'expose à des conflits avec la direction et de la pression exercée par cette dernière, ce qui peut avoir des répercussions sur la qualité de leurs futurs échanges, et la faible probabilité que les prochains mandats soient confiés au même CAC, compromettant ainsi la capacité de travailler à nouveau ensemble. Dans le but que l'auditeur externe conserve son indépendance dans cette relation hiérarchique en faveur de la direction, le comité d'audit doit intervenir dans ce processus et prendre le parti de ce dernier en cas de désaccord avec la direction. Le comité d'audit doit apporter un soutien moral au CAC face aux pressions managériales exercées par l'organisation et réduire le risque de perte de son mandat. Par conséquent, la publication d'un avis exprimé avec réserve du contrôleur légal est positivement corrélée à la présence d'un comité d'audit efficace⁴⁷. En complément, certaines études DeZoort et al. (2008) tendent à montrer que les anciens dirigeants d'entreprise siégeant au comité d'audit soutiennent souvent le point de vue exprimé par la direction en cas de désaccord avec le contrôleur légal.

⁴⁶ « KPMG (2015) »

⁴⁷ Carter, Simkins, et Simpson, « Corporate Governance, Board Diversity, and Firm Performance »

L'indépendance du CAC constitue la pierre angulaire de la qualité de la mission d'audit légal. Cette dernière ne peut être garantie qu'avec la présence d'un comité d'audit efficace, capable d'assurer le respect du Code de déontologie de la profession du commissariat aux comptes face aux pressions managériales exercées par la direction de l'entité auditée.

B. La compétence, une qualité prisée dans le processus de nomination du CAC

Après avoir présenté la première caractéristique source de qualité de l'audit externe que constitue l'indépendance, nous allons nous intéresser à la seconde qui est sa compétence en matière d'expertise financière.

Comme le définit DeAngelo (1981)⁴⁸, la compétence est perçue comme étant la seconde composante de la qualité d'audit, elle est indispensable à la garantie de l'indépendance. Pour exercer la mission légale de certification des comptes, la formation initiale de l'auditeur externe constitue une prérogative intéressante à la fiabilité de l'information financière, au même titre que son expérience. De nombreux organes législatifs se sont intéressés à normaliser cette notion de compétence financière. L'un des premiers à s'intéresser de près à cette caractéristique du contrôleur légal fut la *Securities and Exchange Commission* (SEC)⁴⁹ pour qui, un individu se définissant comme un « expert en finance » se doit de maîtriser les principes comptables, avoir une certaine expérience dans le domaine de la finance, au sens global du terme, et plus spécifiquement dans l'évaluation des risques et procédures, permettant d'apprécier le contrôle interne et d'émettre une opinion jugée fiable sur la nature des états financiers de l'entité. L'importance de cette notion de compétence financière est telle, qu'elle fut également portée à l'article 7 du Code de déontologie de la profession du commissariat aux comptes qui stipule que « le commissaire aux comptes doit posséder les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la réalisation de ses missions et de ses prestations. Il maintient un niveau élevé de compétence, notamment par la mise à jour régulière de ses connaissances et la participation à des actions de formation. Le commissaire aux comptes veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qu'il leur confie et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié. Lorsqu'il n'a pas les compétences requises pour réaliser lui-même certains travaux indispensables à la réalisation de sa mission ou de sa prestation, le commissaire aux comptes fait appel à des experts indépendants de la personne ou de l'entité pour laquelle il les réalise. Le commissaire aux comptes doit faire preuve de conscience professionnelle, laquelle consiste à exercer chaque mission ou prestation avec diligence et

⁴⁸ DeAngelo, « Auditor Size and Audit Quality »

⁴⁹ « SEC »

à y consacrer le soin approprié ». Pour acquérir ce niveau de compétence indispensable à l'exercice de la profession, la formation initiale constitue une alternative intéressante pour remplir cette condition, mais elle peut se voir également renforcer en acquérant de l'expérience en tant que CAC en accomplissant diverses missions d'audit légal.

Tout d'abord, ce niveau d'expertise pointu peut être atteint par l'intermédiaire d'une formation initiale. Le Diplôme d'Expertise Comptable⁵⁰ constitue la principale porte d'entrée pour exercer le métier de CAC. Il prépare le futur commissaire à la maîtrise de l'ensemble des domaines d'une entreprise ; notamment à la comptabilité, au droit, à l'économie, à la finance et de à fiscalité⁵¹. Ce diplôme ouvrant la voie aux champs de l'expertise comptable et au commissariat aux comptes, les titulaires ont donc le choix de s'orienter entre ces deux disciplines. L'enseignement prodigué à l'intérieur de cette formation constitue l'un des fondamentaux à l'acquisition des compétences financières. Néanmoins, la compétence individuelle développée au travers de la formation initiale n'est pas la seule dimension de la compétence, cette dernière peut être complétée au sein d'une équipe, nous parlerons alors de compétence collective. En effet, le CAC n'est jamais le seul intervenant lorsqu'il est mandaté pour intervenir dans une entreprise. Il est généralement entouré d'une équipe d'auditeurs plus ou moins expérimentés, allant de l'auditeur junior jusqu'au grade d'associé du cabinet, en passant par les postes intermédiaires de seniors, managers et seniors managers. La richesse des expériences développées par l'ensemble des membres de l'équipe d'audit permet de créer un capital humain avec des compétences diverses et complémentaires pour appréhender et contrôler le système d'information de l'entreprise.

Cependant, les activités d'expertise comptable et leur contrôle ont suscité un vif intérêt du législateur pour en déterminer les contours. La normalisation des activités comptables et des services d'audit a conduit à leur scission, devenant de ce fait des domaines proches mais qui ont l'obligation de conserver une certaine indépendance. Ainsi, la compétence financière a évolué en une notion de conformité aux normes applicables qui se retrouvent notamment dans le Code de déontologie des professions respectives. Aujourd'hui, la profession du commissariat aux comptes est régie par les NEP qui guident le comportement du CAC lors de la réalisation de la mission d'audit légal⁵². Les NEP mettent elles aussi en avant les caractéristiques d'indépendance et de compétence de l'auditeur externe comme critère d'efficacité. En effet, l'indépendance du contrôleur légal se traduit par un état d'esprit dans lequel il fait abstraction de toute pression exercée par la direction et ne prend en considération l'intérêt d'aucunes parties prenantes lors de la formulation de son opinion sur la régularité et la

⁵⁰ Généralement connu sous l'abréviation DEC

⁵¹ « Le DEC »

⁵² Article 26 de la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne

sincérité des comptes de l'entreprise⁵³. Mais également, le CAC doit avoir acquis une solide maîtrise des outils et logiciels mis à sa disposition pour accomplir sa mission d'audit, de même qu'être suffisamment expérimenté pour avoir la compétence d'apprécier la complexité d'une situation et mener à bien l'ensemble des diligences. Par conséquent, puisque la compétence correspond à un ensemble de connaissances et d'expériences acquises au cours de l'exercice de la profession, l'indépendance est un attribut qui peut être acquis plus facilement et donc rapidement par l'auditeur externe. Toutefois, sans aucune maîtrise, il peut difficilement être indépendant ; l'indépendance étant positivement corrélée à la notion de compétence⁵⁴. De ce fait, il est indispensable que le contrôleur légal puisse accomplir l'intégralité de la mission d'audit de par sa maîtrise des outils nécessaires pour apprécier la qualité du contrôle interne et certifier les comptes de l'entité ; ainsi que faire preuve d'impartialité en résistant aux pressions managériales grandissantes afin d'émettre une critique objective quant à la nature et à la fiabilité des états financiers. Ainsi, lorsque l'auditeur externe soumet des recommandations à la direction concernant les comptes de l'entreprise, les administrateurs du comité d'audit ayant acquis une certaine expertise financière, de par l'intermédiaire de formations et de leurs expériences, seront plus sensibles à la mise en œuvre des dites recommandations.

a. La spécialisation de l'auditeur externe, gage de compétence

La spécialisation de l'auditeur externe permet d'avoir une compréhension approfondie des connaissances et de nombreuses expériences en relation avec l'entreprise et le secteur d'activité spécifique au client, ayant ainsi une connaissance des opérations de l'entreprise, et des conseils spécifiques en matière de comptabilité et d'audit qui sont essentiels pour réaliser un audit de haute qualité⁵⁵. Le secteur d'activité de l'entité auditée influe sur la probabilité de détecter des anomalies significatives dans les états financiers. L'auditeur spécialisé dans un secteur d'activité spécifique est un auditeur qui a une longue expérience et une compréhension approfondie de la façon dont les directives comptables générales et spécifiques s'appliquent au secteur d'activité du client, et maîtrise les enjeux autour des défis opérationnels et les subtilités du secteur^{56,57}. Par conséquent, la compétence et l'expertise s'apprécient par la répétition des mêmes procédures d'audit dans certains secteurs pendant un certain temps. Balsam et al. (2003) soutient également que le comité d'audit qui engage un auditeur externe spécialisé dans le processus d'audit de son client dans un secteur particulier, sera en mesure de mettre en œuvre des procédures d'audit plus précises et plus efficaces

⁵³ Richard, « L'indépendance de l'auditeur »

⁵⁴ Prat dit Hauret, « L'indépendance du commissaire aux comptes »

⁵⁵ Sarwoko et Agoes, « An Empirical Analysis of Auditor's Industry Specialization, Auditor's Independence and Audit Procedures on Audit Quality »

⁵⁶ Piot, « Concentration et spécialisation sectorielle des cabinets d'audit sur le marché des sociétés cotées en 1997-1998 »

que si elles avaient été déployées par un auditeur qui ne connaissait pas le secteur d'activité dans lequel l'entreprise audité évolue, corroborant ainsi l'étroite influence qu'exerce la compétence sur la qualité de l'audit et donc sur le reporting financier. Plus l'auditeur a d'expérience dans le secteur d'activité de son client, plus il sera en mesure de révéler la présence d'anomalies et de fraudes lors de la mission de certification des comptes en appliquant des procédures de contrôle mieux adaptées aux spécificités du secteur⁵⁸. Ainsi, la spécialisation sectorielle d'un auditeur dans un secteur d'activité particulier du client est bénéfique pour ce dernier, car il peut améliorer la qualité des bénéfices de l'entreprise, ce qui augmente in fine la qualité intrinsèque de l'audit. En outre, la spécialisation sectorielle de l'auditeur a une influence significative sur la fiabilité de l'information financière publiée après l'audit des états financiers de l'entreprise, ce qui se traduit par des audits de meilleure qualité. A ce titre, 89% des membres de comités d'audit français pensent que l'auditeur externe dispose des connaissances et compétences nécessaires, spécifiques à l'entreprise, au secteur, à la comptabilité et à l'audit pour répondre aux exigences de la société en matière d'audit⁵⁹.

Enfin, l'expérience de l'auditeur améliore significativement sa compétence financière et comptable, même hors secteur d'activité du client. Cette relation se retrouve d'autant renforcée que l'auditeur externe intervient sur des missions complexes et variées⁶⁰. En effet, lorsqu'il est confronté à des difficultés particulièrement compliquées à appréhender lors de sa mission d'audit légal, cela renforce sa compétence financière et sa capacité à être davantage efficace lors de ses prochaines missions puisqu'il se sera déjà retrouvé confronté aux mêmes enjeux et problématiques auparavant. Par conséquent, l'auditeur externe compétent, maîtrisant l'ensemble des outils mis à sa disposition pour accomplir sa mission, sera davantage perçu comme indépendant puisqu'il ne sollicitera que peu d'échanges avec la direction, susceptibles de compromettre son éthique. Néanmoins, l'expérience de l'auditeur externe peut être remise en cause lors de la rotation des cabinets d'audit responsables de la certification des comptes.

b. Le comité d'audit, un rôle majeur dans la nomination du CAC

Outre le fait de porter un jugement sur les procédures de contrôle interne instaurées par l'entreprise, l'une des prérogatives confiées au comité d'audit consiste à intervenir dans le processus de sélection et de congédiement des auditeurs externes. Nous avons vu précédemment que la compétence financière ne peut être dissociée de l'indépendance du CAC. Ainsi, cet organe a la responsabilité de nommer le(s) cabinet(s) d'audit en charge de la certification des comptes de l'entreprise, et ce indépendamment de la volonté de la direction en la matière. Il se positionne en tant

⁵⁸ Libby et Luft, « Determinants of Judgment Performance in Accounting Settings »

⁵⁹ « KPMG (2015) »

⁶⁰ « Wright (1987) »

qu'interface entre le contrôleur légal et la direction de l'entreprise pour assurer l'indépendance du premier vis-à-vis du second et des potentielles pressions managériales qu'elle pourrait exercer sur ce dernier. Ce rôle de médiateur des conflits d'intérêts entre les différentes parties prenantes a été inscrit dans la législation afin de limiter les comportements opportunistes.

En effet, le rapport Bouton (2002) met en évidence que « le comité d'audit devrait piloter la procédure de sélection des CAC, formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumettre au conseil d'administration le résultat de cette sélection » qui lui-même transmet par la suite ce rapport à l'assemblée générale. Mais, la loi SOX⁶¹ a instauré le principe selon lequel le comité d'audit est directement responsable de la nomination et du congédiement du CAC. Ainsi, il doit se baser sur des principes fondamentaux, telles que la compétence et l'indépendance pour apprécier au mieux la qualité du cabinet d'audit qui sera en charge de réaliser la mission de certification des comptes de l'entité. Le comité a donc la responsabilité de conseiller la direction financière quant au choix du contrôleur légal. Knapp (1981) apprécie la qualité de l'audit comme étant composée d'une compétence de détection et d'une compétence de révélation. Il démontre que l'expérience améliore significativement la capacité de l'auditeur à détecter une anomalie lors de la mission de certification des comptes de l'entité ; mais que la divulgation de cette dernière est liée à l'intégrité de l'auditeur externe, et qui s'en trouve notamment renforcée s'il est issu de l'un des grands cabinets d'audit (Big Four)⁶² dû notamment aux enjeux de notoriété de ses cabinets. Ceci démontre une nouvelle fois le caractère indispensable de la compétence de l'auditeur, comme gage de qualité dans la vérification du contrôle interne, ainsi que lors de l'évaluation des états financiers et du reporting.

Lee et al. (2004)⁶³ a également confirmé la relation existante entre les caractéristiques sources d'efficacité du comité d'audit, l'indépendance et la compétence financière, avec la nomination du CAC et sa protection contre les comportements opportunistes de la direction. Néanmoins, McHugh et Raghunandan (1994) ont mis en évidence dans leur étude⁶⁴ que les comités d'audit ne se voient finalement pas toujours intégrés au processus de nomination et de licenciement de l'auditeur externe puisqu'ils y participent dans seulement un tiers des cas. Dès lors, lorsque le comité d'audit ne se voit pas impliquer dans le recrutement des auditeurs externes, ce rôle incombe de facto à la direction. Le top management participe donc au processus, outrepassant ainsi le principe d'indépendance ; puisque ce dernier sera en mesure d'exercer une pression sur le CAC et sur l'ensemble de son équipe et pourra conditionner l'attribution d'honoraires en contrepartie de certains services, détériorant ainsi la qualité

⁶¹ « Krishnan - DOES THE SOX DEFINITION OF AN ACCOUNTING EXPERT »

⁶² Deloitte, Ernst & Young, KPMG et PricewaterhouseCoopers

⁶³ « Google Books Link »

⁶⁴ McHugh, J., Raghunandan, K. (1994). Hiring & firing the chief internal auditor. *Internal Auditor*, Août : 34-39

de la mission d'audit légal. Ceci atteste de l'importance de bénéficier d'un comité d'audit indépendant et efficace afin d'améliorer le processus de reporting financier de l'entité et d'en accroître la fiabilité.

La Réforme Européenne de l'Audit⁶⁵, intervenue en 2016, a rendu obligatoire la rotation des cabinets d'audit, ainsi que celles de leurs associés dans l'audit des EIP. Par conséquent, l'associé signataire peut certifier que les comptes sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de la situation financière des états financiers de l'entité uniquement pendant six exercices consécutifs. A l'issue de l'échéance des six mandats, l'entité sera dans l'obligation de mandater un nouveau cabinet d'audit pour certifier ses comptes lors des prochains exercices. Par conséquent, ceci permet d'endiguer le phénomène de diminution progressive de la qualité et de la compétence lors de l'application des diligences par le CAC lorsque les audits sont réalisés par un même cabinet depuis plusieurs années⁶⁶. Effectivement, lorsque le même client est audité année après année, l'auditeur externe a tendance à être trop familier avec le client. Cette familiarité est susceptible de restreindre la qualité de l'audit. De ce fait, la rotation obligatoire des auditeurs réduit le risque de perte d'indépendance des auditeurs par rapport au dirigeant. Un client peut représenter une source importante de revenus pour un CAC et ce dernier peut être réticent à se séparer de ce flux monétaire. En outre, si un client cherche un nouvel auditeur, ces derniers seront alors en concurrence avec d'autres auditeurs pour signer un mandat avec l'entité, améliorant ainsi la qualité de l'audit. Par conséquent, un nouvel auditeur apporte plus d'objectivité étant donné qu'il ne connaît pas le client, ce qui peut alors avoir une influence positive sur la qualité de l'audit et donc sur le reporting des états financiers.

Cependant, Siegel (1999) s'oppose à la rotation obligatoire des auditeurs externes puisque la nature de l'audit exige que le CAC interagisse avec la direction. Ainsi avec la complexité des sociétés, il passera davantage de temps avec le client à comprendre le secteur d'activité et à se familiariser avec les systèmes et contrôles internes de l'entité. Ces compétences s'acquièrent par une expérience réelle de l'audit et sur une période de nombreuses années, durant lesquelles il est envisageable qu'il commette des erreurs, surtout les premières années, ce qui tend à diminuer la qualité de l'audit. En tant que telle, la rotation obligatoire des auditeurs externes limite le temps que le CAC peut consacrer à la compréhension de l'entité auditée et représente un investissement conséquent de la part de l'entité. De plus, ce mécanisme impacte négativement la compétence du CAC et celle du cabinet, ne lui laissant pas le temps de parfaire son savoir-faire et la maîtrise des outils à sa disposition pour acquérir la compétence nécessaire à la qualité de l'audit. Enfin, le coût économique supplémentaire engendré par la rotation obligatoire des auditeurs externes peut justifier que certains cabinets d'audit

⁶⁵ « Réforme européenne de l'audit, trois ans après - quels impacts pour les comités d'audit ? »

⁶⁶ « Neriman Yalçın (2019) »

puissent être réticents à cette procédure du fait de la pression croissante entre les différents cabinets sur le marché de l'audit.

c. Détermination des honoraires par le comité d'audit

La responsabilité du processus de rémunération de l'auditeur externe incombe au comité d'audit qui doit proposer un mandat d'audit au CAC, dans lequel il est précisé les termes de la mission d'audit légal ; à savoir les diligences exigées par l'entité et qui devront être réalisées par le CAC, notamment celles concernant la gestion des risques et l'appréciation du contrôle interne ; ainsi qu'un budget d'honoraires détaillant le nombre d'heures et le taux horaire de la prestation afin de garantir la qualité de la mission d'audit légal. A ce titre, Abbott et al. (2003)⁶⁷ admet une corrélation positive entre l'efficacité du comité d'audit et les honoraires d'audit externe. Il va de soi que le budget des honoraires est flexible dans la mesure où le CAC ne peut accepter un mandat dont les termes ne peuvent lui assurer les moyens nécessaires au bon déroulement du processus de certification des comptes de l'entité audité. En ce sens, la réalisation d'un audit par un cabinet nouvellement mandaté a une incidence significative sur le montant des honoraires requis par le CAC pour mener à bien sa mission. L'intervention de l'auditeur pour le compte d'une nouvelle entité entraîne des coûts d'apprentissage supplémentaires. Cela nécessite un temps d'adaptation de la part du CAC qui doit se familiariser avec les spécificités du secteur d'activité de l'entité, notamment la gestion des risques associés, ainsi qu'aux particularités de son contrôle interne. Ces investissements monétaires, généralement élevés, sont supportés par l'entité lors de chaque changement d'auditeurs externes. Selon Yuniarti (2011)⁶⁸, le montant des honoraires d'audit dépend du risque de la mission, de la complexité des services fournis, de l'expertise et d'autres considérations professionnelles. Cette étude montre que plus les honoraires d'audit sont élevés, plus l'audit sera de qualité. Même si cela représente une charge importante pour l'entité, du moins pendant les premiers exercices, le CAC aura in fine une bonne connaissance du fonctionnement en interne et saura quels sont les points de vigilance sur lesquels il doit s'attarder davantage lors de la mission de certification des comptes des prochains exercices.

Cependant, d'après Subroto (2003)⁶⁹, le montant des honoraires élevés peut affecter l'apparence d'indépendance des CAC puisqu'ils peuvent rendre les cabinets d'audit réticents à s'opposer directement à l'entité en cas de désaccord. Pour endiguer ce phénomène, « le comité d'audit devrait se faire communiquer les honoraires versés par la société et son groupe au cabinet et au réseau des commissaires et s'assurer que leur montant ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du

⁶⁷ Abbott, L. J., Parker, S., Peters, G. F., & Raghunandan, K. (2003). The association between audit committee characteristics and audit fees. *A Journal of Practice & Theory*, 22, 2, p.17-32.

⁶⁸ Yuniarti, R. (2011). Audit firm size, audit fee and audit quality. *Journal of Global Management*.2. (1). pp. 84-97

⁶⁹ Wati, C. & Subroto, B. (2003). Factors that influence the independence of public accountant appearance. *Theme Journal*.4. (2). pp. 85-101

cabinet et du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance du CAC »⁷⁰. Toutefois, l'entité préférera mandater autant que possible le même cabinet d'audit afin de diminuer le coût de la prestation pour mener à bien la mission d'audit légal. Il en est de même pour les cabinets d'audit qui, une fois qu'ils ont commencé à auditer une entité, souhaite que soit renouvelé leur mandat autant que possible. Le fait d'avoir déjà acquis une bonne connaissance de l'entité et de son secteur au préalable permet aux cabinets d'audit de réaliser des économies sur les coûts d'apprentissage des CAC et ainsi de réallouer ce gain de temps, et donc d'argent, sur d'autres missions ou services complémentaires qui permettront de générer des profits supplémentaires à leur tour et par la même occasion d'étendre leur réseau, et donc leur notoriété en allant signer de nouveaux mandats.

En outre, ces économies peuvent permettre aux cabinets d'audit d'associer un second CAC pour superviser le déroulement d'une mission d'audit sur un dossier, dans le but de limiter la probabilité de certifier des états financiers qui ne représenteraient pas une image sincère et fidèle de la situation financière de l'entité⁷¹. En effet, cela permet à un CAC, qui aurait peu d'expérience concrète, de mener à bien une mission d'audit, sous la supervision d'un autre CAC davantage expérimenté, qui pourrait le conseiller tout du long. Ceci incite le CAC peu expérimenté à être méticuleux en réalisant plus de tests pour s'assurer de la bonne conformité du contrôle interne et de l'absence de risques significatifs inhérents à ce dernier ; mais aussi à faire preuve d'une plus grande indépendance lors de son rapport sur la nature des états financiers de l'entité, en mettant en avant les points positifs et les axes d'amélioration du contrôle interne de l'entité. Sachant que son travail sera apprécié par un CAC du même cabinet plus expérimenté, il cherchera alors à faire preuve d'un comportement irréprochable, aussi bien dans l'expertise financière de son travail, que dans la diligence de la mission d'audit. Par conséquent, il portera une attention toute particulière au soin accordé à la mission d'audit qui lui a été confiée. Le CAC en charge de la supervision de ce dernier utilisera des outils plus techniques mais davantage efficaces permettant ainsi une revue du dossier d'audit qui soit efficace de par son expertise financière et son expérience dans le domaine. Cette revue du dossier d'audit par un second CAC est donc bénéfique pour le cabinet d'audit puisqu'il permet de créer un capital humain avec des compétences diverses et complémentaires pour appréhender et auditer le contrôle interne des entités. La surveillance entre CAC améliore la qualité de la mission d'audit légal mais également le capital compétence de chaque CAC du cabinet d'audit.

Néanmoins, la véracité de ce constat tend à s'amenuiser lorsque la révision du dossier d'audit est effectuée par un second CAC, mais issue d'un autre cabinet d'audit. En effet, le Code de commerce⁷²

⁷⁰ « Rapport Bouton (2002) »

⁷¹ E.M. Matsumura et R.R. Tucker, "Second partner review: an analytical model", *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, 1995, p. 173-200.

⁷² « Article L225-228 - Code de commerce - Légifrance », 22

impose aux sociétés émettant des comptes consolidés un co-CAC pour certifier leurs états financiers. Cette situation peut provoquer une nouvelle source de pressions sur les CAC. L'entité pouvant mettre en concurrence ces deux commissaires par rapport au partage de la mission d'audit, et donc des honoraires associés⁷³ ; rappelons que c'est l'entité auditée qui rémunère l'auditeur externe. La concurrence entre les cabinets est une vertu pour l'entité cliente sur un marché dominé par les Big Four⁷⁴. Par conséquent, les cabinets d'audit proposeront davantage de services pour se démarquer : les services non-audit.

d. Les services non-audit, une nouvelle opportunité ?

Jusqu'à présent, nous avons abordé uniquement la mission du commissariat aux comptes, or l'auditeur externe peut également réaliser des activités de prestations de services complémentaires, appelés services non-audit qui concernent des activités⁷⁵ comme : le conseil, la fiscalité et le juridique pour le compte de l'entité auditée. Cependant, étant donné que c'est l'entreprise auditée qui rémunère l'auditeur externe, ces services tendent à renforcer la relation contractuelle économique présente entre les deux parties. Ceci contrevient au principe d'indépendance du CAC qui ne peut être atteint qu'avec la mise en place d'un comité d'audit suffisamment efficace pour le protéger de l'influence qu'exerce la direction, comme évoqué précédemment. Néanmoins, la réalisation de services complémentaires par l'auditeur externe, lui permet également d'acquérir une connaissance plus approfondie de l'entité qu'il audite, et ceci contribue à améliorer sa compréhension de cette dernière, ce qui impacte positivement son appréciation des procédures internes et donc la fiabilité du reporting financier. Il s'avère que ces nouveaux services permettent au contrôleur légal d'identifier plus facilement les points sensibles de l'entité, synonyme de risques, et donc d'améliorer in fine sa compétence au travers de la réalisation de ces prestations complémentaires, enrichissant de fait son expérience⁷⁶.

Toutefois, l'intérêt croissant du législateur pour ces nouveaux services complémentaires à la mission de certification des comptes à placer le comité d'audit au centre des conflits d'intérêts. En effet, la loi SOX considère que le comité se doit de vivement limiter ces services émergents, en accord avec le principe d'indépendance et d'impartialité du CAC, inscrit au Code de déontologie de la profession, et également de divulguer le montant des honoraires non-audit dans le rapport d'activité. Cela permet plus de transparence sur la relation économique auditeur-audité, susceptible de rassurer les tiers quant à l'intégrité du CAC. Par conséquent, le comité d'audit doit occuper une place centrale

⁷³ Bennechib (2004) De l'efficacité du co-commissariat aux comptes

⁷⁴ Deloitte, Ernst & Young, KPMG et PricewaterhouseCoopers

⁷⁵ Broye, « Honoraires d'audit et comités d'audit »

⁷⁶ « Surveillance du conseil d'administration, efficacité du comité d'audit et qualité de l'information financière examen et synthèse des données empiriques »

dans ce processus en accordant des autorisations à leur mise en place dans l'entreprise et superviser leur bon déroulement, le cas échéant.

CONCLUSION

Le comité d'audit est généralement considéré comme un élément important dans la gouvernance d'une entité, notamment en ce qui concerne la qualité et la fiabilité de l'information financière. Nous avons constaté toute l'étendue de la diversité et de la complexité que représente la mission du comité d'audit dans le processus de reporting, aussi bien du point de vue interne, qu'externe. Agissant pour le compte du conseil d'administration, le comité d'audit sélectionne l'auditeur externe, sous réserve de l'approbation des actionnaires, et rencontre séparément les directeurs financiers et les auditeurs pour examiner les états financiers de l'entreprise, le processus d'audit et les contrôles comptables internes. Le comité surveille également que la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes agissent dans le meilleur intérêt de l'entité afin de rassurer les actionnaires quant à la bonne gouvernance de l'entité par la direction. Nous avons remarqué que certaines caractéristiques des administrateurs dudit comité ont une influence positive sur la qualité des états financiers publiés ; en particulier, les attributs statutaires et démographiques qui améliorent significativement la fiabilité du reporting financier.

Le comité d'audit doit être un organe indépendant de la direction pour qu'il puisse mener à bien sa mission de suivi dans l'application des procédures et être libre de toute influence afin de motiver son jugement sans retenue lors de l'appréciation du processus de contrôle interne et de gestion des risques de l'entité. De plus, la maîtrise des savoirs indispensables à la compréhension des informations financières et comptables constitue l'un des enjeux du comité d'audit. Comme nous l'avons vu, ses membres doivent être en mesure de se les approprier, mais surtout avoir une éthique professionnelle afin d'en garantir l'intégrité et éviter ainsi la manipulation financière des comptes annuels de l'entité. Dans l'optique de rassurer les parties prenantes quant à la fiabilité des états financiers, cet organe joue également un rôle majeur dans le processus de nomination des CAC, qui de par leur Code de déontologie, constituent un gardien de la confiance financière dans l'entité. Au même titre que la diligence du comité d'audit, des critères de forme interviennent dans la composition du comité d'audit, gage d'efficacité. La diversité de genre en son sein contribue à la richesse des profils et des expériences, en particulier en présence d'administrateurs âgés. La diversité du comité est également un autre facteur améliorant les performances de ce dernier, notamment la richesse culturelle à travers l'internationalisation des membres du comité d'audit. La multitude d'expériences distinctes contribue à renforcer le capital humain avec des compétences diverses et complémentaires pour appréhender et contrôler le système d'information d'une entité. De même que la féminisation du comité d'audit, dont la part ne cesse de croître ces dernières années. Les administratrices sont souvent plus ouvertes sur l'environnement qui les entoure et contribuent à l'hétérogénéité des comités. Tous ces éléments

visent à accroître la publication dite volontaire d'un rapport sur le contrôle interne de l'entité qui verra davantage le jour sous l'égide d'un comité d'audit efficace et permettra de restreindre l'asymétrie d'information existante entre les parties prenantes, ceci confirmant le rôle disciplinaire du comité d'audit et son influence positive sur le reporting financier de l'entité.

Néanmoins, la rémunération et la nomination des auditeurs, aussi bien internes qu'externes, met en avant une des problématiques du comité d'audit, qui doit être suffisamment diligent pour assurer que son intégrité ne soit pas remise en cause par l'entité suite à des pressions économiques et managériales fortes émanant de cette dernière ; sachant que c'est l'entité auditée qui rémunère l'auditeur. De plus, avec l'essor du numérique, de nouvelles opportunités sont apparues, ainsi que des risques. L'ensemble des entités privées et publiques est confronté à des risques réseau constants et sophistiqués. Pour s'en prémunir, les organisations doivent créer et développer une sensibilisation à la cybersécurité afin de se défendre contre les cyber-attaques. Les audits des technologies de l'information et de la sécurité de l'information, qui étaient efficaces dans le passé, tentent de converger vers des audits de cybersécurité pour faire face aux cybermenaces, aux cyber-risques et aux cyberattaques qui évoluent dans un contexte complexe et agressif. Quand on sait que Euler Ermès, spécialiste de l'assurance, estime que sur l'année 2021, près de 70% des entreprises ont subi au moins une cyberattaque. Les préjudices suivent également cette tendance, selon Cybersecurity Ventures, le coût en 2021 s'élève à 600 milliards, somme qui devrait presque doubler d'ici à 2025⁷⁷. De plus, 75% des entreprises estiment ne pas disposer des compétences et des ressources nécessaires pour assurer la sécurité des systèmes de contrôles industriels⁷⁸. Ceci témoigne des efforts restant à déployer pour limiter ces menaces émergentes ; cette tendance se renforçant dans le futur. Cette augmentation du nombre et de la complexité des cyber-risques remettent en question les modèles d'audit de cybersécurité en cours et mettent en évidence le besoin critique d'un nouveau modèle d'audit de cybersécurité.

⁷⁷ « Prendre en compte les impacts financiers d'une cyberattaque ».

⁷⁸ « Les Grands Enjeux de La Cybersécurité ».

BIBLIOGRAPHIE

- Les Echos. « Wirecard : la stupéfiante défaillance des experts financiers », 26 juin 2020. <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/wirecard-la-stupefiante-defaillance-des-experts-financiers-1218677>. (consulté le 3 juin 2022)
- Jonquière, Michel, et Michel Joras. « Chapitre 1. Audit ». In *Glossaire de l'audit du social*, 19-32. Hors collection. Caen: EMS Editions, 2015. <https://www.cairn.info/glossaire-de-l-audit-du-social--9782847697117-p-19.htm>.
- Michael C. Jensen et William H. Meckling. « Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure ». *Journal of Financial Economics* 3, n° 4 (1 octobre 1976): 305-60. [https://doi.org/10.1016/0304-405X\(76\)90026-X](https://doi.org/10.1016/0304-405X(76)90026-X).
- « Directive du Parlement européen 2006 », s. d.
- « AMF (2010) », s. d.
- « IFACI (2014) COSO report », s. d.
- Boulbaroud, Youssef. « Les facteurs affectant négativement la relation entre les auditeurs internes et les managers » 3, n° 2 (2022): 15.
- Gendron, Yves, et Jean Bédard. « On the Constitution of Audit Committee Effectiveness ». *Accounting, Organizations and Society* 31, n° 3 (avril 2006): 211-39. <https://doi.org/10.1016/j.aos.2005.03.002>.
- Abbott, Lawrence J, Susan Parker, et Gary F Peters. « The Effectiveness of Blue Ribbon Committee Recommendations in Mitigating Financial Misstatements: An Empirical Study », s. d., 30.
- Mishra, Ram Kumar, et Shital Jhunjhunwala. *Diversity and the Effective Corporate Board*. Oxford ; Waltham, Mass: Elsevier/Academic Press, 2013.
- Davidson, Marilyn, et Ronald Burke. « Les femmes dans le management. Une perspective mondiale ». *Revue française de gestion* 30 (1 août 2004). <https://doi.org/10.3166/rfg.151.129-144>.
- Jianakoplos, Nancy Ammon, et Alexandra Bernasek. « Are Women More Risk Averse? » *Economic Inquiry* 36, n° 4 (1998): 620-30. <https://doi.org/10.1111/j.1465-7295.1998.tb01740.x>.
- Kandel, Eugene, et Edward P. Lazear. « Peer Pressure and Partnerships ». *Journal of Political Economy* 100, n° 4 (août 1992): 801-17. <https://doi.org/10.1086/261840>.
- « Article L823-10-1 - Code de commerce - Légifrance ». Consulté le 31 mai 2022. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032256736.

- « NEP-200. Principes applicables à l'audit des comptes mis en oeuvre dans le cadre de la certification des comptes | Documentation | CNCC ». Consulté le 23 mai 2022. <https://doc.cncc.fr/docs/pp>.
- « Brochure Code de Déontologie-24 03 2020.pdf », s. d.
- « Rapport Bouton (2002) », s. d.
- Prat dit Hauret, Christian. « L'indépendance du commissaire aux comptes : une analyse empirique fondée sur trois composantes psychologiques du comportement ». *Comptabilité - Contrôle - Audit* 9, n° 2 (2003): 31. <https://doi.org/10.3917/cca.092.0031>.
- Compernelle, Tiphaine. « De l'indépendance individuelle à l'indépendance collective de l'audit: l'apport de la théorie systémique », s. d., 34.
- « KPMG (2015) », s. d.
- Carter, David A., Betty J. Simkins, et W. Gary Simpson. « Corporate Governance, Board Diversity, and Firm Performance ». *SSRN Electronic Journal*, 2002. <https://doi.org/10.2139/ssrn.304499>.
- DeAngelo, Linda Elizabeth. « Auditor Size and Audit Quality ». *Journal of Accounting and Economics* 3, n° 3 (décembre 1981): 183-99. [https://doi.org/10.1016/0165-4101\(81\)90002-1](https://doi.org/10.1016/0165-4101(81)90002-1).
- « SEC (2003) », s. d.
- www.onisep.fr. « Le DEC : diplôme d'expertise comptable ». Consulté le 15 mai 2022. <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/La-filiere-expertise-comptable/Le-DEC-diplome-d-expertise-comptable>.
- Richard, Chrystelle. « L'indépendance de l'auditeur : pairs et manques ». *Revue française de gestion* 29, n° 147 (1 décembre 2003): 119-31. <https://doi.org/10.3166/rfg.147.119-131>.
- Sarwoko, Iman, et Sukrisno Agoes. « An Empirical Analysis of Auditor's Industry Specialization, Auditor's Independence and Audit Procedures on Audit Quality: Evidence from Indonesia ». *Procedia - Social and Behavioral Sciences* 164 (décembre 2014): 271-81. <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2014.11.077>.
- Piot, Charles. « Concentration et spécialisation sectorielle des cabinets d'audit sur le marché des sociétés cotées en 1997-1998 ». *Comptabilité Contrôle Audit* 11, n° 2 (2005): 149-73. <https://doi.org/10.3917/cca.112.0149>.
- Libby, Robert, et Joan Luft. « Determinants of Judgment Performance in Accounting Settings: Ability, Knowledge, Motivation, and Environment ». *Accounting, Organizations and Society* 18, n° 5 (1 juillet 1993): 425-50. [https://doi.org/10.1016/0361-3682\(93\)90040-D](https://doi.org/10.1016/0361-3682(93)90040-D).

- « Krishnan - DOES THE SOX DEFINITION OF AN ACCOUNTING EXPERT MA.pdf », s. d.
- « Google Books Link ». Consulté le 22 mai 2022. <https://books.google.fr/books?id=yGDOHq4pPQC>.
- McHugh, J., Raghunandan, K. (1994). Hiring & firing the chief internal auditor. *Internal Auditor*, Août:34-39
- « Réforme européenne de l'audit, trois ans après - quels impacts pour les comités d'audit ? », s. d., 16.
- « Neriman Yalçın (2019).pdf », s. d.
- Abbott, L. J., Parker, S., Peters, G. F., & Raghunandan, K. (2003). The association between audit committee characteristics and audit fees. *A Journal of Practice & Theory*, 22, 2, p.17-32.
- Yuniarti, R. (2011). Audit firm size, audit fee and audit quality. *Journal of Global Management*.2. (1). pp. 84-97
- Wati, C. & Subroto, B. (2003). Factors that influence the independence of public accountant appearance. *Theme Journal*.4. (2). pp. 85-101
- E.M. Matsumura et R.R. Tucker, "Second partner review: an analytical model", *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, 1995, p. 173-200.
- « Article L225-228 - Code de commerce - Légifrance ». Consulté le 28 mai 2022. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042339833.
- Benneçib (2004) De l'efficacité du co-commissariat aux comptes
- Broye, Géraldine. « Honoraires d'audit et comités d'audit : le cas de la France ». *Comptabilité Contrôle Audit* 15, n° 1 (2009): 199-224. <https://doi.org/10.3917/cca.151.0199>.
- « Surveillance du conseil d'administration, efficacité du comité d'audit et qualité de l'information financière examen et synthèse des données empiriques.pdf », s. d.
- « Prendre en compte les impacts financiers d'une cyberattaque ». Consulté le 5 juin 2022. <https://www.padok.fr/blog/cyberattaque-impact-strategie>.
- Deloitte. « Les Grands Enjeux de La Cybersécurité ». Consulté le 5 juin 2022. <http://www.deloitte.fr>

TABLES DES FIGURES

FIGURE 1 : PYRAMIDE DU COSO	12
FIGURE 2 : CUBE COSO	14
FIGURE 3 : DU COSO 1 AU COSO 2.....	14

SIGLES UTILISES

- ✚ EIP : Entités d'Intérêt Public
- ✚ COSO : Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
- ✚ SOX : Sarbannes-Oxley Act
- ✚ LSF : Loi sur la Sécurité Financière
- ✚ CNCC : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
- ✚ CAC : Commissaire Aux Comptes
- ✚ NEP : Normes d'Exercice Professionnel
- ✚ DEC : Diplôme d'Expertise Comptable

TABLES DES MATIERES

DECLARATION ANTI-PLAGIAT	4
REMERCIEMENTS	6
SOMMAIRE	6
INTRODUCTION	7
PARTIE 1 : - LE ROLE DU COMITE D'AUDIT DANS LE CONTROLE INTERNE	9
I. Présentation du contrôle interne	10
A. Définition du contrôle interne	10
B. Objectifs du contrôle interne	10
C. Cadre légal du contrôle interne	11
II. Caractéristiques d'un comité d'audit efficace	15
A. Caractéristiques du comité d'audit et efficacité du contrôle interne	15
a. Indépendance	15
b. Compétences	17
c. Implication	18
B. Diversité du comité d'audit, facteur d'efficacité du contrôle interne	19
a. L'âge	19
b. Le genre	20
c. La nationalité	22
PARTIE 2 - LE ROLE DU COMITE D'AUDIT DANS L'AUDIT EXTERNE	23
I. Présentation de l'audit externe	24
A. L'audit externe	24
B. La mission d'audit légal	24
C. Réglementation économique de l'audit légal	25
II. L'audit légal, un processus qualitatif	26
A. Indépendance et intégrité du CAC, facteurs clés de succès de la mission d'audit légal	26
B. La compétence, une qualité prisée dans le processus de nomination du CAC	30
a. La spécialisation de l'auditeur externe, gage de compétence	32
b. Le comité d'audit, un rôle majeur dans la nomination du CAC	33
c. Détermination des honoraires par le comité d'audit	36
d. Les services non-audit, une nouvelle opportunité ?	38
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	42
TABLES DES FIGURES	45
SIGLES UTILISES	46
TABLES DES MATIERES	47